

# Le nombre d'absences injustifiées sera réduit dans l'enseignement secondaire

■ Les élèves du secondaire n'auront plus droit qu'à neuf demi-journées au lieu de vingt.

**S'**il y a du mieux en Wallonie et à Bruxelles sur le front de l'absentéisme scolaire (avec, en 2012, un taux de sortie des 15-22 ans de 5,7% dans l'enseignement obligatoire, soit 8 791 élèves, contre 7% en 2006), il reste encore du chemin à parcourir. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires, Joëlle Milquet, la ministre de l'Éducation (CDH) a déposé un avant-projet de décret, mercredi. Le texte a été approuvé par le gouvernement en première lecture.

Elle propose tout d'abord que le nombre de demi-journées d'absence non justifiée dans le secondaire soit aligné sur ce qui est permis à l'école primaire, à savoir 9 au lieu de 20 pour les adolescents. *"La pratique des 20 demi-journées est délétère: des élèves en usent et en abusent. A 20 demi-jours d'absence, le processus de décrochage scolaire est déjà bien ancré chez l'élève et le ramener à une scolarité régulière et assidue peut, dans certains cas, s'avérer être inefficace"*, affirme-t-on

au cabinet de la ministre.

## Souvent trop tard pour rattraper le train

Au-delà de ce quota d'absences tolérées, les élèves sont signalés par le chef d'établissement à l'administration. Ils sont alors qualifiés d'élèves libres et font face à une exclusion. *"Dans de nombreux cas d'absentéisme, ce signalement intervient beaucoup trop tardivement pour garantir l'efficacité des mécanismes d'accrochage scolaire."* La ministre préconise un signalement plus précoce qui ne serait pas immédiatement suivi d'une exclusion. L'élève et ses parents seront convoqués par l'école. A défaut de s'y présenter, une visite à domicile avec un agent du PMS, voire avec un médiateur, pourra être organisée. Une proposition de prise en charge spécifique sera formulée. L'élève pourrait être amené à signer un contrat l'engageant à retourner sur les bancs de l'école.

## Un relais vers des services d'aide

Du côté de l'administration, une fois avertie du dépassement d'absences autorisées, elle aura la latitude d'orienter le dossier d'absentéisme vers des services comme les équipes mobiles, les médiateurs scolaires, les services d'aide

à la jeunesse, et, le cas échéant, le Parquet mais uniquement pour des dossiers "graves" et généralement après une non-évolution ou une non-collaboration des parents. Ces services seraient sollicités en fonction du nombre de jours d'absence de l'élève, de la récurrence ou des mentions précisées par le chef d'établissement dans le signalement. *"Il s'agit d'actionner les procédures auprès du chef d'établissement et de l'administration en même temps afin que l'élève se retrouve dans le radar plus rapidement"*, explique le cabinet.

La ministre a obtenu un budget de 500 000 euros (soit l'équivalent de 20 temps plein) pour renforcer à la rentrée les dispositifs de prise en charge des jeunes en décrochage. Le texte prévoit aussi des collaborations possibles entre les services d'accrochage scolaire et le secteur associatif pour ramener l'élève décrocheur vers l'école.

Isabelle Lemaire

# 8971

## ÉLÈVES

Étaient en 2012 en décrochage scolaire, à Bruxelles et en Wallonie.

*"La pratique des 20 demi-journées est délétère: des élèves en usent et en abusent."*

*et en abusent."*

## LE CABINET MILQUET

La ministre CDH estime qu'à 20 demi-jours d'absence,

le processus de décrochage scolaire est déjà bien ancré chez l'élève et le ramener à une scolarité régulière et assidue peut, dans certains cas, s'avérer être inefficace.

## 3 Questions à

### ALAIN MORIAU

Directeur des implantations de Seraing, Verviers et Waremmes de Compas Format, un service d'accrochage scolaire.

**1** Quel est le profil des jeunes absentéistes que vous prenez en charge? Il y a 70% de garçons pour 30% de filles. Certains décrochent de l'école pour des raisons personnelles, des problèmes familiaux, un malaise scolaire (phobie, harcèlement, école non

adaptée au jeune, moqueries...). Ils n'ont pas toujours un problème de comportement mais rencontrent parfois un problème passager comme le divorce de leurs parents.

**2** Que font-ils généralement lorsqu'ils ne vont pas à l'école? Certains passent leur journée à la maison, d'autres traînent dans la rue.

**3** Quel travail faites-vous avec eux pour qu'ils rattrapent le train de l'école?

*C'est un travail de fond, de sappe, psychologique, qui peut durer des mois et qui est adapté à la personnalité du jeune. Nous pouvons les accueillir de un à trois mois, renouvelables. Mais on préfère qu'ils ne restent pas toute une année scolaire chez nous car c'est trop confortable pour eux. Ils ont cours le matin en petites classes de huit. Cela permet que le jeune se sente concerné et capable d'apprendre. L'après-midi, on organise des activités. S'ils ne se présentent pas le matin, on appelle les parents. Il y a un vrai travail à faire dans les écoles.*

# Un référent pour les jeunes profs

■ La ministre de l'Éducation propose qu'on accompagne chaque enseignant débutant.

Le taux d'abandon du métier chez les jeunes enseignants, et particulièrement dans le secondaire, est très élevé. Ils seraient plus d'un sur trois à changer d'orientation professionnelle dans les cinq ans après le début de leur carrière. Afin d'endiguer cette hémorragie, Joëlle Milquet a élaboré un avant-projet de décret qui est passé en première lecture mercredi au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La ministre propose que dès la rentrée si possible, chaque école soit tenue de désigner un référent au sein de son personnel enseignant. Cette personne, qui devra être porteuse d'un titre pédagogique et avoir une expérience d'au moins cinq ans, serait chargée d'accompagner, de conseiller les professeurs débutants mais aussi les intérimaires désignés ou engagés pour plus de six semaines. Le terme "référent" a été préféré à celui de "tuteur", qui renverrait à un sentiment d'emprise sur le professeur débutant, nous précise-t-on.

*"Les pratiques d'accueil des nouveaux enseignants sont très variables d'une école à l'autre car il n'y a pas de réglementation en la matière. Dans certains établissements, les jeunes professeurs et les intérimaires doivent vraiment se débrouiller seuls et cela peut générer un sentiment de dégoût du métier",* souligne-t-on au cabinet Mil-

quet.

## Un tour complet du propriétaire

Le dispositif d'accueil des nouveaux arrivants comprendrait au minimum un entretien approfondi avec le chef d'établissement, une visite de l'école, la communication des horaires de travail, une présentation de l'équipe éducative, la mise à disposition et l'explication du projet pédagogique, du règlement de travail, des référentiels et des programmes de cours en vigueur.

*"Des heures de coordination pourraient être données au référent pour assurer sa mission. Le référent ne percevrait donc pas de rémunération complémentaire mais verrait ses heures de cours réduites",* indique le cabinet.

Le texte de Joëlle Milquet prévoit d'autres formules possibles, par exemple un duo ou un trio d'enseignants qui prendrait en charge de manière collective ou individuelle leurs nouveaux collègues. Un guide, "Accueil des jeunes enseignants", à destination de ces nouveaux venus dans le métier, est en cours d'élaboration. Il s'apparentera à une boîte à outils, reprenant les bonnes pratiques d'accueil en vigueur dans des écoles ainsi que les freins et les éléments facilitateurs à l'intégration dans une école. Cette brochure devrait être disponible à la rentrée.

## Des débuts un peu difficiles

Geoffroy Le Clercq, qui travaille au cabinet Milquet sur le contenu du guide, a été tuteur pour de jeunes enseignants à l'institut Saint-Joseph de Ciney. *"La direction cherchait des volontaires chez les professeurs pour accompagner les nouveaux arrivants. J'ai répondu à l'appel car mes débuts dans le métier n'avaient pas été faciles",* dit-il.

Une petite équipe de tuteurs est constituée. Cette cellule met en place des visites de l'école, veille à ce que chaque nouveau collègue ait un trousseau de clés de l'école, une adresse mail professionnelle. *"On lance aussi des groupes de parole, d'échanges de pratiques, d'expériences, de mauvais moments. Et puis on a créé des ateliers thématiques sur la gestion du groupe classe (la discipline), les pratiques d'évaluation, les conseils de classe et les*

*réunions de parents. Dans notre formation initiale, on est en effet assez peu ou pas préparé à ces aspects du métier",* explique Geoffroy Le Clercq.

La cellule tutorat de Saint-Joseph a ainsi accompagné quelques dizaines de jeunes professeurs. *"Ils étaient reconnaissants de l'aide qu'on leur a apportée, surtout dans les premières semaines après leur arrivée, qui est la période la plus critique. Ils ont gagné en temps, en confort. Notre but n'était pas de nous poser en guides, en détenteurs du savoir mais bien de les rendre autonomes",* signale Geoffroy Le Clercq.

## Un outil plutôt efficace

L'objectif de la ministre de l'Éducation avec ce texte est de lutter contre l'abandon des jeunes enseignants. Ceux qui ont été pris en charge par l'équipe de tuteurs de Saint-Joseph ont-ils poursuivi leur carrière? *"Beaucoup l'on fait. Le tutorat a dû avoir un effet favorable. Dans certains cas, ça fait même toute la différence. Maintenant, ce n'est qu'un outil. Rester dans le métier dépend d'autres choses aussi",* conclut l'ancien tuteur.

I.L.